

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 MARS 2018

Délibération
n° 2018.03.075

**Intégration de Via
Patrimoine- création
d'un service
patrimoine**

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.075**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

INTEGRATION DE VIA PATRIMOINE- CREATION D'UN SERVICE PATRIMOINE

Suite à l'avis du groupe de travail Tourisme et Patrimoine du 19 décembre 2017, GrandAngoulême étudie la création d'un service patrimoine au sein de la direction de la Proximité à compter du 1^{er} juillet 2018. La création de ce service résulterait de l'intégration de 3 des 5 agents de l'association Via Patrimoine qui gère depuis 30 ans le label Pays d'art et d'histoire. Conformément à leurs compétences, une intégration des deux autres agents serait proposée à la Direction ressources de GrandAngoulême et à l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême.

En adéquation avec les objectifs du label Pays d'art et d'histoire et les objectifs de la collectivité, ce service aura pour mission :

- **la valorisation du patrimoine monumental** à travers la mise en place d'outils numériques en lien avec les entreprises locales,
- **un service aux communes** visant la valorisation et la sensibilisation du patrimoine local,
- **l'extension du label « Pays d'art et d'histoire » à l'ensemble du territoire** (actuellement, seules 23 communes de l'agglomération font partie du périmètre labellisé),
- **la création d'une identité territoriale** commune aux 145 000 habitants et aux 38 communes en favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance à un territoire.

Actuellement, la région Nouvelle-Aquitaine dispose de 28 « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Sur ces 28 labels, seuls deux sont gérés par une association dont celui de l'Angoumois, géré par Via Patrimoine. Les 26 autres labels ont été intégrés à des services municipaux ou intercommunaux, option recommandée par l'Etat dans son conventionnement « Ville ou Pays d'art et d'histoire ».

L'association Via Patrimoine se retrouve face à des fragilités de pérennisation de ses financements depuis plusieurs années, impactant la qualité des actions mises en place et pouvant engager la perte du label. Plusieurs réunions des financeurs (Région Nouvelle-Aquitaine, Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente, ville d'Angoulême et GrandAngoulême) ont ainsi été organisées depuis 2016 sur l'avenir du label et du personnel de l'association.

À l'issue d'un travail mené conjointement par GrandAngoulême et l'association Via Patrimoine, l'agglomération s'oriente vers la gestion du label Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois à partir du second semestre 2018 en intégrant le personnel de Via patrimoine et la création d'un nouveau service patrimoine chargé de mettre en place la politique patrimoniale du territoire. L'association Via patrimoine sera alors dissoute.

Le service patrimoine, rattaché au pôle Culture de la direction de la Proximité, serait composé de 3 équivalents temps plein :

- un(e) animateur/trice de l'architecture et du patrimoine, responsable du service;
- une médiatrice chargée d'études scientifiques (développement des connaissances et diffusion des savoirs) ;

- une médiatrice chargée de missions secteur éducatif (public jeune, temps et hors temps scolaire, public spécifique).

Les agents administratifs du pôle Culture (assistante et administratrice) seront mobilisés sur le service patrimoine.

Plusieurs projets seront réalisés dès le second semestre de l'année 2018 par les agents du service Patrimoine, sur le périmètre des 38 communes de l'agglomération, recouvrant les principaux axes de la politique nationale de valorisation des patrimoines et de sensibilisation à l'architecture inhérente au label Pays d'art et d'histoire :

- volet connaissances : études et éditions ;
- volet interprétation du patrimoine : réalisation d'une bande dessinée ;
- volet médiation : programme d'animations pour le public local, le public jeune (temps scolaire et hors temps scolaire) et les touristes.

En outre, le service Patrimoine assurera la programmation et la gestion des visites du Trésor de la cathédrale d'Angoulême, propriété de l'Etat.

Certaines missions tourisme assurées jusque-là par Via patrimoine mais ne relevant pas prioritairement de la convention Pays d'art et d'histoire seront déléguées à l'Office de tourisme du pays d'Angoulême (OTPA). Ces missions peuvent permettre de générer dès 2019, 20 000 € de recettes (formation des chauffeurs de taxi, visites touristiques). Dans ce cadre, il est proposé qu'un agent soit intégré à l'OTPA à 100% sur des missions de visites de groupe et de commercialisation. Une marge de développement des recettes est donc à prévoir.

De plus, au moment de la dissolution de l'association Via Patrimoine, l'excédent de trésorerie pourrait être versé à l'OTPA. Ce poste sera donc autofinancé par les apports de l'association Via Patrimoine sur les années 2018 et 2019 et donnera lieu à une subvention complémentaire dès que cet apport aura été consommé.

Enfin, l'agent en charge de la gestion administrative de l'association serait intégré à la Direction Ressources de GrandAngoulême. Les missions administratives du service patrimoine seront assumées par l'équipe actuelle du pôle Culture sans recrutement complémentaire.

La gouvernance du service patrimoine s'organisera de la façon suivante :

- un conseil scientifique composé de professionnels se réunira 2 fois/an pour choisir les thématiques et les monuments qu'il proposera au groupe de travail Tourisme-Patrimoine ;
- le groupe de travail composé de conseillers communautaires et municipaux se réunira 4 fois/an pour recueillir l'avis du conseil scientifique et suivre la réalisation des objectifs fixés ;
- le(a) responsable du service et les deux médiatrices feront le lien avec les conseillers communautaires et assureront l'instruction et le suivi des dossiers présentés en commission et au conseil communautaire.

Le budget du service Patrimoine du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, soumis aux décisions d'attribution de subventions des partenaires financiers est le suivant :

BP 2 nd semestre 2018			
DÉPENSES		RECETTES	
Ressources humaines	74 421 €	GrandAngoulême	83 061 €
Actions	86 800 €	Département	13 400 €
Outils de médiation (numérique)	0 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000 €

Frais de prestations (guides vacataires)	4 040 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	41 850 €
		Recettes propres	16 950 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	165 261 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	165 261 €

Le budget 2018 est en baisse, parallèlement à une augmentation de l'activité sur le second semestre 2018. Le budget 2018 est cependant à ce jour théorique car sur une année de transition (à cheval sur deux modes de fonctionnement : associatif du 1^{er} janvier au 30 juin, GrandAngoulême du 1^{er} juillet au 31 décembre).

Les demandes de subvention au titre des actions patrimoine du second semestre 2018, portées par GrandAngoulême, ont été déposées auprès des partenaires financiers (DRAC, Région, Département).

Les différentes inscriptions budgétaires liées à cette reprise en interne de l'activité de Via Patrimoine seront constatées lors d'une prochaine décision modificative. Elles se traduiront nécessairement par des virements de crédit entre le montant de la subvention allouée à Via Patrimoine et les crédits nécessaires au paiement des salariés intégrés aux effectifs de GrandAngoulême.

Le budget prévisionnel du service Patrimoine en 2019 :

DEPENSES	BP 2017 Association Via Patrimoine	BP 2019 GrandAngoulême
Ressources humaines	282 700 €	153 100 €
Actions	87 753 €	148 700 €
Outils de médiation (numérique)	0 €	25 000 €
Frais de prestations	7 780 €	7 780 €
Charges supplétives	18 705 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	396 938 €	334 580 €

RECETTES	BP 2017 Association Via Patrimoine	BP 2019 GrandAngoulême
GrandAngoulême	146 493 €	150 000 €
Département	79 500 €	79 500 €
Ville d'Angoulême	18 705 €	- €
Cotisations des communes ext.	1 168 €	- €
Région	2 500 €	10 000 €
DRAC	73 353 €	45 000 €
Recettes propres	36 230 €	40 080 €
Autres	38 989 €	10 000 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	396 938 €	334 580 €

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 7 mars 2018,

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Je vous propose :

D'APPROUVER la création d'un service patrimoine – label Pays d'art et d'histoire, rattaché au service Culture, direction de la Proximité, et l'intégration des agents de l'association Via Patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2018.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 27 mars 2018